

## Tableau des indemnités de fonction des élus :

	Bénéficiaires	Nombre	Taux individuel total (en % de l'indice brut terminal de la fonction publique)	Montants bruts (en €) à la date du conseil municipal
	Maire	1	75.92 %	3102
1.	Premier Adjoint	1	25,75 %	1052
2.	Deuxième Adjoint	1	22,08 %	902
3.	Troisième Adjoint	1	22,08 %	902
4.	Quatrième Adjoint	1	12,04 %	492
5.	Cinquième Adjoint	1	22,08 %	902
6.	Sixième Adjoint	1	22,08 %	902
7.	Septième Adjoint	1	22,08 %	902
8.	Huitième Adjoint	1	22 ,08 %	902
9.	Conseiller municipal délégué à l'habitat, urbanisme et foncier	1	17,18 %	702
10.	Conseiller municipal délégué aux travaux, à la sécurité et salubrité publique	1	13,51 %	552
11.	Conseillère municipale déléguée aux jumelages et aux aînées	1	12,29 %	502
12.	Conseiller municipal délégué aux mobilités et à la voirie	1	9.84 %	402
13.	Conseillère municipale déléguée au sport-santé, à la propreté de la ville	1	9.84 %	402
14.	Conseillère municipale déléguée à l'écologie et à l'insertion des jeunes	1	10.82 %	442
15.	Conseiller municipal délégué au commerce et l'artisanat	1	9.84 %	402
16.	Conseiller municipal délégué au numérique et l'innovation	1	5,14 %	210.02
17.	Conseillère municipale déléguée aux événements sportifs et au lien social	1	8,44 %	345
18.	Conseillère municipale déléguée à la promotion du sport chez les jeunes	1	3.86 %	157,72
19.	Conseillère municipale déléguée à la médiation culturelle	1	3,84 %	157